

Gouvernement du Québec

Décret 1399-2024, 11 septembre 2024

CONCERNANT monsieur Stéphane Dolbec, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Stéphane Dolbec, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, reçoive un traitement annuel de 228 642 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Stéphane Dolbec comme sous-ministre adjoint du niveau 3;

QUE le décret numéro 79-2019 du 6 février 2019 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84143

